

## Compte rendu de la participation d'Action Vélo à la Commission Circulation du 19/9/2019

### - Représentant d'Action Vélo : Benoit CHAIX

La situation privilégiée d'Aubagne à la jonction de la V65 et du Tour de la Métropole a été rappelée.

Action Vélo a réaffirmé sa volonté d'assurer la continuité de ces deux itinéraires sur la traversée d'Aubagne et l'opportunité qu'ils représentent pour la redynamisation du centre-ville.

Il a été demandé de définir et baliser dans ce but un premier tronçon de Voie Verte reliant le Stade de la Botte au cours Foch en passant par l'EDL et l'esplanade De Gaule.

Un retour d'expérience a été fait après le passage de Plus Belle la Voie et notamment demandé que les « morceaux de trottoirs » réalisés au droit des ouvrages d'art hors agglomération soient convertis en bande cyclable avec plan inclinés pour ne pas interrompre la continuité des surlargeurs cyclables. En effet, une chute qui aurait pu être dramatique s'était produite durant le passage de Plus Belle la Voie entre La Ciotat et Aubagne à cause de ce type d'infrastructure. Le cas identifié par Arnaud et Benoit du rond-point de la Gauthière lors de leur reconnaissance de parcours du 17/9 a été cité comme exemple à traiter.

Les problèmes de stationnement automobile sur la piste cyclable au droit du collège Nathalie Sarraute ont été cités par M Rousset et débattus. Des pistes ont été évoquées (dépose des enfants sur le parking de la gare ou sur une future aire de stationnement à construire) sans qu'aucune solution ne soit trouvée dans l'immédiat.

La Mairie ayant débloqué un budget de 56 000€ pour l'acquisition de Passes-Vélos, La question concernant la possibilité pour les vélos avec remorques ou lourdement chargés de les franchir a été posée.

Il a finalement été admis que la marche à suivre pour l'ouverture des pistes et itinéraires cyclables devait être la même que pour les voies carrossables à savoir : **Premier temps** : on ouvre la voie en grand et on met en place l'infrastructure de circulation, la signalétique nécessaires ainsi que toutes mesures aptes à développer son usage.

**Deuxième temps** : si, à l'usage, des dérives sont constatées dans l'utilisation de l'infrastructure ( 2 roues motorisés, différentiels de vitesse excessive avec d'autres usagers...) on met en place les règles et dispositifs aptes à conserver un usage apaisé de ces voies.

Pour l'accès au Stade de la Botte, la solution actuelle qui consiste à laisser grand ouvert le portail du stade donnant accès au Chemin de la Vallée est jugée satisfaisante pour assurer à tous (vélos, remorques, vélos cargos, vélos couchés, PMR...) la continuité cyclable .

Il a été convenu avec M Rousset de programmer dans la 1ère quinzaine d'octobre une réunion spécifique Action Vélo / Mairie sur les projets d'itinéraires cyclables.